



Division des élèves

19 boulevard Paixhans
CS 50042
72071 Le Mans cedex 9
☎ 02 43 61 58 45

✉ ce.divel72@ac-nantes.fr

Collège Henri Lefevre

Rue des collèges
72230 Arnage

☎ 02 43 21 11 71

✉ ce.0720903r@ac-nantes.fr

Rentrée scolaire 2021

DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION

A L'INTERNAT DU COLLÈGE HENRI LEFEUVRE - ARNAGE

La construction de cet internat s'inscrit dans le programme d'investissements d'avenir relatif à l'action des internats de la réussite. A ce titre, elle a été financée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et le Département de la Sarthe.

Objectifs :

L'internat du collège d'Arnage permet d'accueillir des élèves sarthois de niveau collège, originaires de zones rurales ou urbaines, dans un objectif de réussite scolaire et éducative pour tous. L'internat est à la fois un lieu d'études, d'éducation et de socialisation. Il offre un environnement adapté, au service des apprentissages des internes et de leur bien-être. Il permet aux élèves de développer et/ou de sécuriser leur parcours scolaire.

Profil des élèves candidats à l'internat :

(critères non hiérarchisés)

- motivés par leur réussite et adhérant au projet
- soucieux de développer leurs potentialités grâce à des conditions de travail optimales, dans un cadre collectif
- dans le cadre d'un choix familial concerté pour vivre autrement leur scolarité
- ne disposant pas dans leur environnement quotidien d'un contexte favorable pour étudier
- sélectionnés pour intégrer une section sportive scolaire au collège d'Arnage
- ne relevant pas de l'enseignement adapté ou spécialisé (pris en charge dans des dispositifs spécifiques)
- n'ayant pas eu de sanctions disciplinaires ou de mesures disciplinaires dans son établissement

Nom et prénom de l'élève

Procédure d'admission à l'internat du collège d'Arnage

Les représentants légaux des élèves désireux d'intégrer l'internat du collège d'Arnage sont invités à contacter la cheffe d'établissement qui les recevra en entretien afin d'obtenir toutes les informations relatives à cette prise en charge (visite, règlement de l'internat ...). Selon le contexte sanitaire, l'entretien pourra s'effectuer à distance (téléphone).

S'ils confirment leur choix, ils doivent compléter ce dossier qui sera examiné par une commission dont la composition est détaillée ci-dessous (dossier envoyé par messagerie électronique).

L'admission à l'internat est ensuite prononcée par l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe ; une liste principale est établie ainsi qu'une liste complémentaire. Si la candidature n'est pas retenue ou si l'élève placé en liste complémentaire ne peut intégrer l'internat au cours de l'année scolaire, un nouveau dossier devra être déposé pour la rentrée suivante.

L'admission à l'internat est liée à la scolarisation au collège d'Arnage. Celle-ci n'entraîne pas l'organisation d'un service spécifique de transport.

Lorsque les représentants légaux ne sont pas domiciliés sur le secteur de recrutement du collège d'Arnage, une demande de dérogation doit être formulée en complément du dossier de candidature. Sur le volet 2 remis par le Directeur d'école à la famille, le motif dérogatoire « internat d'Arnage » sera à cocher.

La décision de l'admission à l'internat et de l'affectation définitive au collège d'Arnage est prise par l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe (IA-DASEN).

Dépôt et vérification des dossiers

La Direction des Services Départementaux de l'Education nationale (DSDEN – division des élèves) réceptionne les dossiers, vérifie qu'ils sont complets et sollicite le directeur d'école ou le chef d'établissement pour recueillir son avis sur la candidature. Enfin, la DSDEN communique les noms des élèves candidats aux autres membres avant la commission d'admission.

Examen des dossiers en commission et affectation des élèves

La commission départementale d'admission, placée sous l'autorité de l'IA-DASEN, examine les dossiers. Après échange et croisement des regards, elle établit la liste des élèves proposés (liste principale et liste complémentaire). L'affectation est prononcée par l'IA-DASEN.

Composition de la commission :

- l'IA-DASEN ou son représentant
- l'inspectrice de l'information et de l'orientation, DSDEN
- la cheffe de la division des élèves, DSDEN
- la conseillère technique, responsable du service social en faveur des élèves, DSDEN
- la cheffe d'établissement du collège Henri Lefeuve d'Arnage
- trois représentants du Conseil départemental.

Inscription au collège d'Arnage

A réception de la notification d'affectation adressée aux représentants légaux par l'IA-DASEN, ils prennent contact avec le collège d'Arnage pour procéder à l'inscription.

Si une famille refuse l'affectation, ou se rétracte, l'élève rejoint ou reste inscrit dans son établissement d'origine ou de son secteur.

Dossier de demande d'admission à l'internat du collège d'Arnage

à remplir par les représentants légaux de l'élève

L'élève

Nom Prénom

Né le à Sexe fille garçon

Bénéficiaire d'une bourse de collège pour l'année en cours non oui

Envisage de déposer un dossier de demande de bourse de collège à la rentrée prochaine non oui

Ecole / établissement d'origine

Classe

Adresse :

Messagerie électronique: 

Représentants légaux

Représentant légal 1 : (lien de parenté :)

Nom et prénom :

Adresse

Code postal Commune

 domicile  portable

Messagerie électronique :

Profession :

Représentant légal 2 : (lien de parenté :)

Nom et prénom :

Adresse

Code postal Commune

 domicile  portable

Messagerie électronique :

Profession :

Nom et prénom de l'élève

Frères et sœurs :

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Scolarité ou profession
		<input type="radio"/> F <input type="radio"/> M		
		<input type="radio"/> F <input type="radio"/> M		
		<input type="radio"/> F <input type="radio"/> M		
		<input type="radio"/> F <input type="radio"/> M		
		<input type="radio"/> F <input type="radio"/> M		

Situation familiale

L'élève :

- Vit avec son père et sa mère
 Vit avec sa mère seule et son conjoint
 Vit avec son père seul et sa conjointe
 Alterne entre le père et la mère (accord des deux parents obligatoire)
 Vit actuellement en foyer

Adresse

Code postal Commune

Messagerie électronique :

Vit en famille d'accueil :

Adresse

Code postal Commune

Messagerie électronique :

Est pris en charge par un autre membre de la famille, préciser :

Adresse

Code postal Commune

Messagerie électronique :

Les représentants légaux des élèves actuellement scolarisés dans le 1er degré qui souhaitent informer les membres de la commission d'éléments confidentiels doivent s'adresser à la conseillère technique, responsable du service social en faveur des élèves (DSDEN de la Sarthe - tél. : 02.43.61.58.85).

Nom et prénom de l'élève

PARCOURS SCOLAIRE

Classes fréquentées	Année scolaire	Doublement oui/non	Établissements
CP	<input type="text"/>	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui	<input type="text"/>
CE1	<input type="text"/>	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui	<input type="text"/>
CE2	<input type="text"/>	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui	<input type="text"/>
CM1	<input type="text"/>	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui	<input type="text"/>
CM2	<input type="text"/>	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui	<input type="text"/>
6 ^{ème}	<input type="text"/>	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui	<input type="text"/>
5 ^{ème}	<input type="text"/>	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui	<input type="text"/>
4 ^{ème}	<input type="text"/>	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui	<input type="text"/>
3 ^{ème}	<input type="text"/>	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>	<input type="radio"/> non <input type="radio"/> oui	<input type="text"/>

Joindre les documents relatifs aux résultats scolaires de l'élève : relevé des résultats, bulletins, livret de connaissances et de compétences ... pour les 3 derniers trimestres.

Nom et prénom de l'élève

MOTIVATIONS DE L'ELEVE POUR L'INTERNAT

(à remplir par l'élève) : indiquez les raisons pour lesquelles vous demandez une place à l'internat (aide au travail personnel, encadrement, vie collective, envie de grandir, devenir autonome ...)

CENTRES D'INTERET ET LOISIRS DE L'ELEVE

Nom et prénom de l'élève

ATTENTE DE LA FAMILLE PAR RAPPORT A L'INTERNAT

(à remplir par les représentants légaux) : encadrement, travail personnel de l'enfant, comportement à l'école, attitude dans le cadre familial, ouverture aux autres ...

Date :

Signature du représentant légal 1 // Signature du représentant légal 2 // Signature de l'élève

Nom et prénom de l'élève

AVIS DE L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) SCOLAIRE (pour les élèves déjà scolarisés en collège) :

L'avis sera transmis directement par l'assistante(e) social(e) scolaire à la Conseillère technique, responsable du service social en faveur des élèves.

AVIS DU DIRECTEUR D'ECOLE OU DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Cet avis portera notamment sur les compétences de l'élève en référence au socle commun de connaissances et de compétences, sur son attitude face au travail, sur son comportement et sur la pertinence d'une scolarisation en internat.

L'avis sera transmis à la DSDEN
par le directeur d'école (sous-couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale) ou par le chef d'établissement
à la demande de l'IA-DASEN.

Cadre réservé à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Date de la commission :

Avis de la commission : Favorable liste principale liste supplémentaire rang

 Défavorable

Motif(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Décision de l'IA-DASEN : Favorable liste principale liste supplémentaire rang

 Défavorable

Nom et prénom de l'élève